



Frais de demande de creation d'ICS

Par **jacqueline BOUARD**, le **06/12/2024** à **03:13**

Bonjour,

Notre syndic facture à notre copropriété, des frais de demande de creation ICS lors de l'ouverture d'un compte bancaire séparé. Est-ce normal ? Je croyais que le syndic ne devait pas facturer les frais d'ouverture de compte bancaire séparé du fait que cette prestation est incluse dans son forfait ?

Merci d'éclairer ma lanterne. Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **15/12/2024** à **21:17**

Bonsoir et bienvenue

Il serait utile de consulter attentivement le contrat de syndic. Certains contrats peuvent prévoir des clauses spécifiques qui permettent au syndic de facturer des frais supplémentaires, notamment si la procédure est particulièrement complexe ou si des démarches particulières sont nécessaires.